

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00107 Numéro SIREN : 519 500 185 Nom ou dénomination : TOMATIS INVESTISSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010030

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon : dépôt n° 10030 en date du 02/10/2018



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le		01012017		et clos le		31122017		Régime simplifié d'imposition				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)								Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société:								Adresse du siège social:					
SAS TOMATIS INVESTISSEMENT								2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES					
SIRET		5 1 9 5 0 0 1 8 5 0 0 0 2 9											
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:													
								SIRET					
B ACTIVITE													
Activités exercées								HOLDING					
								Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable à 33 1/3%				0		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
				Bénéfice imposable à 15%				35 051					
2 Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%								Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%								Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches													
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes		☐		Zones franches urbaines		☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies				☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :								dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%													

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:							
SOTOREC 267 BOULEVARD CHARLES BARNIE LE KALLISTE D 83000 TOULON Tél: 04 94 09 17 02								Tél:							
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:								Identité du déclarant:							
N° d'agrément du CGA								Date:				Lieu SIX FOURS LES PLAGES			
								Qualité et nom du signataire:				PRESIDENT			
Tél:								Signature				TOMATIS STEPHANE			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																													
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres										b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c																													
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d																													
Montant des distributions										e																													
autres que celles visées en (a),										f																													
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g																													
										h																													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i																													
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j																													
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)																													
G										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :																											
												à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les																							
1										2		3		4		5		6		7		8																	
MR TOMATIS STEPHANE 875 CHEMIN DE PIERREDON										8 247		2017		30 000																									
83140 SIX FOURS LES PLAGES																																							
MME ROQUE STEPHANIE 875 CHEMIN DE PIERREDON																																							
83140 SIX FOURS LES PLAGES										1		2017		5 605																									
H										DIVERS																													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																							
I										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																													
REMUNERATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%																													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										74 588										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
																				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																				MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
																				MVLT restant à reporter																			
QUADRATUS Informatique																																							

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice
du 01012017

Désignation de l'entreprise SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

du 01012017

Adresse 2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	TOMATIS STEPHANE PRESIDENT	875 CHEMIN PIERREDON 83140 SIX FOURS LES PLAGES
2	DUTTO LAETITIA Assitante gestionnaire Admins.	976 LE MOURILLON LAMALGUE BOULEVARD JULE 83000 TOULON
3	TOMATIS STEPHANIE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE	875 CHEMIN PIERREDON 83140 SIX FOURS LES PLAGES
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	39 371			39 371				39 371
2	27 534			27 534				27 534
3	7 683			7 683				7 683
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	74 588			74 588				74 588

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	571
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	571

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) 10	75 159	- de l'exercice 2017 10	35 051
- de l'exercice précédent 10	74 491	- de l'exercice précédent 10	57 665
Nom et qualité du signataire TOMATIS STEPHANE PRESIDENT		A SIX FOURS LES PLAGES le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise										SAS TOMATIS INVESTISSEMENT										Néant		☐ *																																					
Adresse de l'entreprise										2381										83140 SIX FOURS LES PLAGES																																							
Numéro SIRET *										51950018500029																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																													
																				Exercice N clos le										31122017										Exercice N-1 clos le										31122016									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																			
		Autres *		014				016																																																			
	Immobiliations corporelles *		028		1086		030		1086																																																		
	Immobiliations financières * (1)		040		1160097		042				1160097		890563																																														
	Total I (5)		044		1161183		048		1086		1160097		890563																																														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																																			
		Marchandises *		060				062																																																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		32220		070		32220		14760																																															
		Autres * (3)		072		151647		074		151647		661																																															
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																																				
	Disponibilités		084		408102		086		408102		598493																																																
	Charges constatées d'avance *		092		3106		094		3106		700																																																
	Total II		096		595075		098		595075		614615																																																
	Total général (I+II)		110		1756258		112		1086		1755172		1505177																																														
PASSIF										Exercice N NET										Exercice N-1 NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		824800		824800																																																				
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126		36993		19300																																																				
	Réserves réglementées*		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				)		132																																																		
	Report à nouveau		134		568058		315635																																																				
	Résultat de l'exercice		136		289489		270116																																																				
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142		1719340		1429851																																																				
	Provisions pour risques et charges		154																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		15																																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3634		2559																																																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		1000		)		172		32183		72767																																														
	Produits constatés d'avance		174																																																								
Total III		176		35832		75326																																																					
Total général (I + II + III)		180		1755172		1505177																																																					
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195																																																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		426954																																															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		200000																																															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *		209	
Production vendue	biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

13	1	1	2	2	0	1	7
13	1	1	2	2	0	1	6
210							
214							
218			163	650			
222							
224							
226							
230				120			
232			163	770			

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	13 525	- immobilier
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 431
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *			
Dotations aux provisions			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation	(II)		

234			
236			
238			
240			
242		45 140	36 518
244		8 294	7 895
250		74 666	74 565
252		28 745	35 545
254			338
256			
262			
264		156 844	154 861

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
Produits financiers	(III)		
Produits exceptionnels	(IV)		
Charges financières	(V)		
Charges exceptionnelle		347	
		348	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		

270		6 925	(11 733)
280		209 025	292 927
290		200 514	1 657
294			
300		121 717	502

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310		289 489	270 116
-----	--	---------	---------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312		289 489	314	
-----	--	---------	-----	--

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

316			
318		2 513	
322			
324		6 216	
330		51 171	
251			
998			
999			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655	

			997	
			342	
			350	314 337

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352		35 051	354	
-----	--	--------	-----	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			

356			
			360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

370		35 051	372	
-----	--	--------	-----	--

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
jlrf affectation resultat 2017 FISCAL		40 092
AMENDES		17
12% QP PLUS VALUE LT(200000-120096)		9 588
realisation 2s		1 474
Total des réintégrations diverses	330	51 171

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		2 465
jlrf affectation res comptable 2016		44 677
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net		187 291
plus value lt ebk 200000-120096		79 904
Total des déductions diverses	350	314 337

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS TOMATIS INVESTISSEMENT**

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *								
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406											
	Autres	410		412		414		416											
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426											
	Constructions	430		432		434		436											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446											
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456											
	Matériel de transport	460		462		464		466											
	Autres immobilisations corporelles	470	1 086	472		474		476	1 086	1 086									
	Immobilisations financières	480	890 563	482	426 954	484	157 420	486	1 160 097	1 160 097									
TOTAL		490	891 649	492	426 954	494	157 420	496	1 161 183	1 161 183									
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516											
	Constructions	520		522		524		526											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546											
	Matériel de transport	550		552		554		556											
	Autres immobilisations corporelles	560	1 086	562		564		566	1 086										
TOTAL			570	1 086	572		574		576	1 086									
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	titres tobati		2	BONI DE LIQUIDATIO		3			4			5						
	6			7			8			9			10						
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values										
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme									
										19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧					
1	120 096				120 096		200 000								79 904				
2	37 324				37 324				(37 324)										
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
TOTAL	578	157 420	580		582	157 420	584	200 000	586	(37 324)	581		587		589	79 904			
Plus-values taxables à 19 % (1)					579			Régularisations		590			583			594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)														591					
TOTAL										596	(37 324)	585			597			599	79 904

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	☐

VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	33 510
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	3 778
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	163 650	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105		
TOTAL 1					106	163 650	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143		
Subventions d'exploitation reçues					113		
Variation positive des stocks					111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116	120	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153		
TOTAL 2					144	120	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					121		
Variation négative des stocks					145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	24 414	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150		
TOTAL 3					152	24 414	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					137	139 356	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).					117	139 356	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	163 650	Effectifs au sens de la CVAE *	023 2
Période de référence				024	01/01/2017		160 31/12/2017
Date de cessation							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							
Effectif moyen du personnel * :					376	3	
dont apprentis					657		
dont handicapés					651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861	3	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

QUADREATUS informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 1 9 5 0 0 1 8 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie) 2381 AVENUE DU BRUSC

CODE POSTAL 83140 VILLE SIX FOURS LES PLAGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	8 248

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2033-G 2018

Page 12

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

51950018500029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

ADRESSE (voie)

2381

AVENUE DU BRUSC

CODE POSTAL

83140

VILLE

SIX FOURS LES PLAGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

SARL

Dénomination

TOBATI

N° SIREN (si société établie en France)

490842820

% de détention

99.98

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

JLRF

N° SIREN (si société établie en France)

488944513

% de détention

99.00

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

REALISATIONS 2S

N° SIREN (si société établie en France)

750607269

% de détention

50.00

Adresse :

N°

777

Voie

BOULEVARD DE LERY

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

BATI PRO POSE

N° SIREN (si société établie en France)

540026978

% de détention

50.00

Adresse :

N°

777

Voie

Code postal

83140

Commune

SIX FOURS LES PLAGES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000854 en Euros.

SOTOREC

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVCE			3 105.90
01/01/2017 AN S.A.N.	700.25		
01/01/2017 INV ORANGE		17.74	
01/01/2017 INV NRJ MOBILE		21.82	
01/01/2017 INV NRJ MOBILE		25.59	
01/01/2017 INV TR 2016		635.10	
31/12/2017 INV NATIXIS	3 105.90		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 BANQUE.CHARGES A PAYER			15.00
31/12/2017 INV FRAIS BANCAIRE		15.00	
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR			3 529.20
31/12/2017 INV SOTOREC LIGNES		360.00	
31/12/2017 INV CAC 2017		2 479.20	
31/12/2017 INV SOTOREC JURIDIQUE		420.00	
31/12/2017 INV SOTOREC		270.00	
42820000 CONGES A PAYER			1 119.91
31/12/2017 INV PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS		1 119.91	
43820000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER			399.02
01/01/2017 AN S.A.N.		4 121.90	
01/01/2017 INV AN MERCEDES 48175X12%X65%	3 757.00		
01/01/2017 INV PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS	364.90		
31/12/2017 INV PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS		399.02	
44860000 ETAT AUTRES CH. A PA			3 143.04
31/01/2017 SAL SALAIRE DE 01/2017		75.27	
28/02/2017 SAL SALAIRE DE 02/2017		76.23	
31/03/2017 SAL SALAIRE DE 03/2017		76.37	
30/04/2017 SAL SALAIRE DE 04/2017		76.86	
31/05/2017 SAL SALAIRE DE 05/2017		76.87	
30/06/2017 SAL SALAIRE DE 06/2017		76.97	
31/07/2017 SAL SALAIRE DE 07/2017		76.92	
31/08/2017 SAL SALAIRE DE 08/2017		87.50	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
30/09/2017 SAL SALAIRE DE 09/2017		76.97	
31/10/2017 SAL SALAIRE DE 10/2017		76.35	
30/11/2017 SAL SALAIRE DE 11/2017		76.29	
31/12/2017 INV TVTS 2016		766.00	
31/12/2017 INV CFE 2017		1 431.00	
31/12/2017 SAL SALAIRE DE 12/2017		93.44	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 604.04
17/01/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	1.33		
06/02/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.40		
07/02/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.16		
08/02/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.46		
28/02/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.38		
01/04/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.46		
20/04/2017 SAL DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.45		
28/04/2017 OD COTISATION ASS APRIL	4.22		
10/07/2017 OD REGUL REALISATION	1 473.50		
09/08/2017 bq CHEQUE N 6763336	121.75		
17/10/2017 SAL DIFFÉRENCE LETTRAGE	0.93		
67120000 PENALITES ET AMENDES			17.00
04/09/2017 bq CHEQUE N 6763338 AMENDE	17.00		
67500000 VALEUR COMPTABLE NETTE			120 096.02
31/12/2017 IMM CESSION / REBUT AU 31/12/2017	120 096.02		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			513.86
01/01/2017 OD RG URSSAF 2016		391.86	
06/02/2017 INV RG AG2R2016		121.23	
18/05/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.34	
30/06/2017 OD TVA 06/2017	0.10		
31/08/2017 OD TVA 08/2017		0.05	
30/09/2017 OD TVA 09/2017		0.18	
25/10/2017 OD DIFFÉRENCE LETTRAGE		0.06	
31/10/2017 OD TVA 10/2017		0.24	
77500000 PDTS NETS S/CESSION IMMOB.			200 000.00
01/01/2017 OD CESSION EBK		200 000.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21830000 MAT.BUREAU &INFO.	1 086.00	1 086.00		
28183000 AMT .MAT.BUREAU &INFO.	1 086.00-	1 086.00-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 160 096.83	890 562.55	269 534.28	30.27
26100100 SARL TOBATI	180 083.98	300 180.00	120 096.02-	40.01-
26100200 SARL BATI PROPOSE	7 000.00	7 000.00		
26100400 SCI JLRF	17 737.49	17 737.49		
26110000 UNIVERTURE	2 000.00	2 000.00		
26700300 CREANCES SUR REAL. 2S		37 323.50	37 323.50-	100.00-
26700400 CREANCES SUR JLRF	952 775.36	525 821.56	426 953.80	81.20
27500000 CAUTIONS	500.00	500.00		
TOTAL I	1 160 096.83	890 562.55	269 534.28	30.27
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	32 220.00	14 760.00	17 460.00	118.29
41100000 CLIENTS	32 220.00	10 080.00	22 140.00	219.64
41810000 CLIENTS F.A.E.		4 680.00	4 680.00-	100.00-
AUTRES CREANCES	151 647.41	661.39	150 986.02	NS
40100000 COMPTE COLLECTIF FOURNISSEUR	30.00		30.00	
44566000 TVA DEDUCTIBLE 20%	744.21	286.10	458.11	160.12
44567000 CREDIT DE TVA	285.00		285.00	
44586000 TVA S/FACT.NON PARV.	588.20	375.29	212.91	56.73
46730000 CREDIT VENDEUR EBK	150 000.00		150 000.00	
DISPONIBILITES	408 101.94	598 492.93	190 390.99-	31.81-
51200000 CIC	11 261.04	921.08	10 339.96	NS
51210000 CE 8003547394 48	396 840.90	597 571.85	200 730.95-	33.59-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 105.90	700.25	2 405.65	343.54
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVCE	3 105.90	700.25	2 405.65	343.54
TOTAL II	595 075.25	614 614.57	19 539.32-	3.18-
TOTAL GENERAL	1 755 172.08	1 505 177.12	249 994.96	16.61

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	824 800.00	824 800.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	824 800.00	824 800.00		
RESERVE LEGALE	36 993.00	19 300.00	17 693.00	91.67
10611000 RESERVE LEGALE	36 993.00	19 300.00	17 693.00	91.67
REPORT A NOUVEAU	568 058.39	315 635.17	252 423.22	79.97
11000000 REPORT A NOUVEAU	568 058.39	315 635.17	252 423.22	79.97
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	289 488.97	270 116.22	19 372.75	7.17
TOTAL I	1 719 340.36	1 429 851.39	289 488.97	20.25
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15.00		15.00	
51860000 BANQUE.CHARGES A PAYER	15.00		15.00	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 633.69	2 559.20	1 074.49	41.99
40100000 COMPTE COLLECTIF FOURNISSEUR	104.49	307.45	202.96-	66.01-
40810000 FOURNIS.FACT.NON PAR	3 529.20	2 251.75	1 277.45	56.73
AUTRES DETTES	32 183.03	72 766.53	40 583.50-	55.77-
42100300 TOMATIS STEPHANIE		500.00	500.00-	100.00-
42820000 CONGES A PAYER	1 119.91	1 042.21	77.70	7.46
43100000 URSSAF	9 224.32	10 036.53	812.21-	8.09-
43731000 AG2R CADRE		255.23	255.23-	100.00-
43735000 AG2R NON CADRE	2 160.91	1 929.60	231.31	11.99
43737000 APRIL MUTUELLE NC	424.65	405.54	19.11	4.71
43738000 ALLIANZ PREVOYANCE MUTUELLE CA	1 154.25	1 123.00	31.25	2.78
43820000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	399.02	4 121.90	3 722.88-	90.32-
44400000 IMPOTS S/BENEFICE	1 700.81	5 719.34	4 018.53-	70.26-
44550000 TVA A PAYER	958.00	8 130.00	7 172.00-	88.22-
44571100 TVA COLLECTEE 20%	5 940.00	2 250.00	3 690.00	164.00
44587000 TVA S/FACT.A ETABLIR		780.00	780.00-	100.00-
44700000 TAXE SUR LES SALAIRES	4 958.12	4 770.84	187.28	3.93
44860000 ETAT AUTRES CH. A PA	3 143.04	1 702.34	1 440.70	84.63
45500000 bati propose	1 000.00		1 000.00	
46700000 ACOMPTE S BONI R2S		30 000.00	30 000.00-	100.00-
TOTAL III	35 831.72	75 325.73	39 494.01-	52.43-
TOTAL GENERAL	1 755 172.08	1 505 177.12	249 994.96	16.61

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	163 650.00		143 100.00		20 550.00	14.36
70600000 PRESTATIONS TOBATI	154 350.00		181 800.00		27 450.00-	15.10-
70610000 PRODUITS PROVISIONNES	3 900.00-		38 700.00-		34 800.00	89.92
70620000 PRESTATIONS BATI PROPOSE	8 700.00				8 700.00	
70630000 PRESTATIONS JLRF	4 500.00				4 500.00	
AUTRES PRODUITS	119.76		28.30		91.46	323.18
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	119.76		28.30		91.46	323.18
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	163 769.76		143 128.30		20 641.46	14.42
AUTRES CHARGES EXTERNES	45 139.78		36 517.96		8 621.82	23.61
60610500 CARBURANT	1 916.83		1 154.66		762.17	66.01
60640000 FRAIS ADMINISTRATIF			18.00		18.00-	100.00-
61220100 CREDIT BAIL MERCEDES	13 525.44		13 525.44			
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERE	7 200.00		7 200.00			
61552000 ENTRETIEN VEHICULES DE TOURISM			693.68		693.68-	100.00-
61600000 ALLAINCE RC/MERCEDES	2 876.09		1 789.80		1 086.29	60.69
61610000 ASSURANCES GESTION PACK AIG	1 054.00		998.07		55.93	5.60
62260000 HONORAIRES	6 130.00		3 977.29		2 152.71	54.13
62260100 HONORAIRES CAC	3 332.00		3 850.00		518.00-	13.45-
62261000 HONORAIRES SOCIAL	900.00		900.00			
62270000 FRAIS ACTES	5 724.00				5 724.00	
62340000 CHEQUES CADEAUX	571.00		319.00		252.00	79.00
62620000 N R J	796.89		1 024.08		227.19-	22.18-
62630000 ORANGE	929.97		847.26		82.71	9.76
62700000 FRAIS BANCAIRE	183.56		220.68		37.12-	16.82-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 293.55		7 895.18		398.37	5.05
63110000 TAXES SUR SALAIRES	4 958.12		4 770.84		187.28	3.93
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	522.97		517.67		5.30	1.02
63320000 FORMATION CONTINUE	423.46		418.67		4.79	1.14
63511000 CFE	1 431.00		1 422.00		9.00	0.63
63514000 TAXE S/VEHICULES	958.00		766.00		192.00	25.07
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	74 665.74		74 564.74		101.00	0.14
64110000 SALAIRES BRUTS	74 588.04		74 171.53		416.51	0.56
64120000 CONGES PAYES	77.70		393.21		315.51-	80.24-
CHARGES SOCIALES	28 745.32		35 545.07		6 799.75-	19.13-
64510000 URSSAF	20 501.59		20 941.41		439.82-	2.10-
64531000 RETRAITE CADRE AGIRC	663.05		632.97		30.08	4.75
64532000 MUTUELLE APRL NC/PREV C ALLIAN	3 076.15		4 970.28		1 894.13-	38.11-
64535000 RETRAITE ARCCO AG2R	4 355.07		4 351.15		3.92	0.09
64538000 MUTUELLE CADRE ALLIANZ	3 161.76		1 135.32		2 026.44	178.49
64590000 CHARGES SOCIALES A PAYER	3 722.88-		4 121.90		7 844.78-	190.32-
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	275.19		211.00-		486.19	230.42
64770000 TITRES RESTAURANTS	2 900.58		1 748.70		1 151.88	65.87
64910000 CICE	2 465.19-		2 145.66-		319.53-	14.89-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			337.87		337.87-	100.00-
68112000 DOT.AMORTISSEMENT			337.87		337.87-	100.00-

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2017	12	Exercice N-1 31/12/2016	12	Ecart N / N-1	
				Euros	%	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	156 844.39		154 860.82		1 983.57	1.28
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	6 925.37		11 732.52	-	18 657.89	159.03
PRODUITS FINANCIERS	209 024.80		292 927.47		83 902.67	28.64
76100400 DIVIDENDES SCI JLRF	44 677.64		35 104.41		9 573.23	27.27
76110000 DIVIDENDES SARL TOBATI	144 971.00		204 959.00		59 988.00	29.27
76110100 DIV IDENDES SARL BATI PROPOSE	7 500.00		5 500.00		2 000.00	36.36
76110200 BONI DE LIQUIDATION SARL R2S			37 323.50		37 323.50	100.00
76800000 INTERETS GROUPE	11 876.16		10 040.56		1 835.60	18.28
PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 513.86		1 656.50		198 857.36	NS
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	513.86		1 656.50		1 142.64	68.98
77500000 PDTs NETS S/CESSION IMMOB.	200 000.00				200 000.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	121 717.06		502.23		121 214.83	NS
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 604.04		2.23		1 601.81	NS
67120000 PENALITES ET AMENDES	17.00				17.00	
67500000 VALEUR COMPTABLE NETTE	120 096.02		500.00		119 596.02	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 258.00		12 233.00		6 975.00	57.02
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	5 258.00		12 233.00		6 975.00	57.02
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	289 488.97		270 116.22		19 372.75	7.17

Date 08/05/2018			Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 000854 SAS TOMATIS INVESTISSEMENT 2381 AVENUE DU BRUSC 83140 SIX FOURS LES PLAGES			Référence		Page 1	
Collaborateur IT IT DI						Exercice 01/01/2017 31/12/2017			

[illegible]

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le vingt-neuf juin, à neuf heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 13 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur STEPHANE TOMATIS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 8 248 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que GRANT THORNTON, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 juin 2018.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 59 900 €. A savoir :

- Affectation résultat SCI JLRF pour 40.092 €
- Amendes et pénalités pour 17 €
- Quote part plus-value à long terme soit 12% pour 9.588 €
- Ecart liquidation Réalisation 2S pour 1.474 €
- Amortissements excédentaires pour 2.513 €
- T.V.T.S pour 958 €
- Impôt société pour 5.258 €

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 289 488 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 289 488.00 €
- Une somme de 14 474.40 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 28 572.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
- un montant de 3.46 €
- et le solde, soit 246 442.57 €
au compte "Report à Nouveau"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 3.46 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	0.00			
31/12/2015	0.00			
31/12/2014	15 000.00	1.82	15 000.00	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur STEPHANE TOMATIS s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur STEPHANE TOMATIS s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

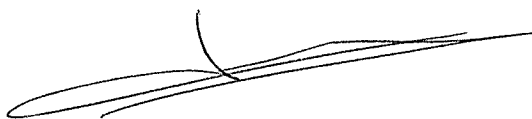
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line.

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 289 488 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 289 488.00 €
- Une somme de 14 474.40 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 28 572.00 €
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de 3.46 €
- et le solde, soit 246 442.57 €
au compte "Report à Nouveau"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 3.46 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	0.00			
31/12/2015	0.00			
31/12/2014	15 000.00	1.82	15 000.00	

CT

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	163 650.00	143 100.00	14.36
Coût des achats et charges externes	45 139.00	36 517.00	23.61
VALEUR AJOUTEE	118 511.00	106 583.00	11.19
Impôts, taxes et versements assimilés	8 293.00	7 895.00	5.04
Charges de personnel	103 410.00	110 109.00	-6.08
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 808.00	-11 421.00	159.61
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	119.00	28.00	325.00
Dotations aux amortissements et provisions	.00	337.00	-100.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 925.00	-11 732.00	159.03
Résultat financier	209 024.00	292 927.00	-28.64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	215 949.00	281 194.00	-23.20
Résultat exceptionnel	78 796.00	1 154.00	NS
Impôt sur les bénéfices	5 258.00	12 233.00	-57.02
RESULTAT NET COMPTABLE	289 488.00	270 116.00	7.17

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 163 650.00 € contre 143 100.00 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 14.36 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 156 844.00 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 110 109.00 € à 103 410.00 €, soit une diminution de 6.08 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 3 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 6 925.00 € contre -11 732.00 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 159.03 %.

Le résultat financier, d'un montant de 209 024.00 €, contre 292 927.00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 215 949.00 €, contre 281 194.00 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 78 796.00 €, contre 1 154.00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 5 258.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 289 488.00 €, représentant 176.89 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 7.17 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 270 116.00 €, soit 188.76 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour les deux derniers exercices.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner				0		Ne pas renseigner				3
Montant total HT des factures concernées								16.380,00€			10.080,00€	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice							Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							10%			6,16 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

SA

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner				0		Ne pas renseigner				0
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

CS

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

La situation demeure inchangée.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 289 488,97 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	289 488.97 €
- Une somme de	14 474.40 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Une somme de	28 572.00€
à la distribution de dividende, soit par action, un montant de	3.46 €
- et le solde, soit	246 442,57 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	0.00			
31/12/2015	0.00			
31/12/2014	15 000.00	1.82	15 000.00	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 59.900 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

A savoir :

- Affectation résultat SCI JLRF pour 40.092 €
- Amendes et pénalités pour 17 €
- Quote part plus-value à long terme soit 12% pour 9.588 €
- Ecart liquidation Réalisation 2S pour 1.474 €
- Amortissements excédentaires pour 2.513 €
- T.V.T.S pour 958 €
- Impôt société pour 5.258 €

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le président'.

TOMATIS INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 824 800.00 €

Siège social : 2381 AVENUE DU BRUSC

83140 SIX FOURS LES PLAGES

519 500 185 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 59 900 €. A savoir :

- Affectation résultat SCI JLRF pour 40.092 €
- Amendes et pénalités pour 17 €
- Quote part plus-value à long terme soit 12% pour 9.588 €
- Ecart liquidation Réalisation 2S pour 1.474 €
- Amortissements excédentaires pour 2.513 €
- T.V.T.S pour 958 €
- Impôt société pour 5.258 €

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition u président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 289 488 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Un résultat de | 289 488.00 € |
| - Une somme de | 14 474.40 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 28 572.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, un montant de | 3.46 € |
| - et le solde, soit | 246 442.57 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 3.46 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2016	0.00			
31/12/2015	0.00			
31/12/2014	15 000.00	1.82	15 000.00	

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, président, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur STEPHANE TOMATIS, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

2381 Avenue du Brusç

83 140 SIX FOURS LES PLAGES

Exercice clos le 31/12/2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

Bureau de la Seyne sur Mer

183 Avenue de Rome ZA Les Playes

Jean Monnet Sud

83507 LA SEYNE SUR MER Cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tomatis Investissement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

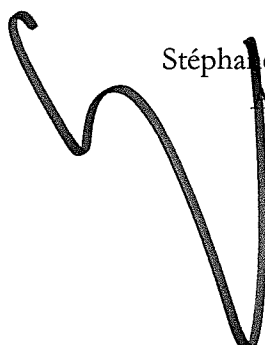
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

2

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

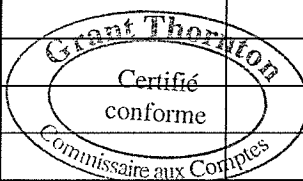
La Seyne sur Mer, le 14 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International



Stéphane MARELLO
Associé

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 2381		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 51950018500029		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 13 11 22 01 7		
		N-1 13 11 22 01 6		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	
Autres créances (3)		BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
	Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :



Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

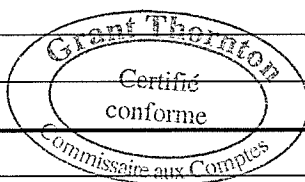
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :824.....800.....)	DA	824 800	824 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 993	19 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	568 058	315 635
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	289 489	270 116
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 719 340	1 429 851
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 634	2 559
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 183	42 767
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		30 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	35 832	75 326
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 755 172	1 505 177
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 832	75 326
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS TOMATIS INVESTISSEMENT				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	FD		FE		FF	
			FG	163 650	FH		FI	163 650 143 100
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	163 650	FK		FL	163 650 143 100	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	120 28		
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	163 770 143 128
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	45 140 36 518
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	8 294 7 895
	Salaires et traitements*						FY	74 666 74 565
	Charges sociales (10)						FZ	28 745 35 545
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations				GA	338
			{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	156 844 154 861	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 925 (11 733)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	197 149 282 887
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11 876 10 041
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	209 025 292 927	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	209 025 292 927	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	215 950 281 195	

Désignation de l'entreprise : SAS TOMATIS INVESTISSEMENTNéant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	514	1 657	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	200 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	200 514	1 657	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 621	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	120 096	500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	121 717	502	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	78 797	1 154	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	5 258	12 233	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	573 308	437 712	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	283 819	167 596	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	289 489	270 116	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	13 525	13 525	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	209 025	255 603	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	120	28	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
REGUL. DIVERSES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CONTRAVENTION										1 604		514	
CESSION TITRES TOBATI/EBK										17			
										120 096		200 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SAS TOMATIS INVESTISSEMENT
2381
AVENUE DU BRUSC
83140 SIX FOURS LES PLAGES

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017



SOTOREC
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE D
83000 TOULON
04 94 09 17 02

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations complémentaires (CICE)	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	3
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	4
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	4
Honoraires des commissaires aux comptes	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	5



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession de 2000 titres de la SARL TOBATI à la SAS EBK INVEST

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour 2 465 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 086		
TOTAL	1 086		
Autres participations	890 063		426 954
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	890 563		426 954
TOTAL GENERAL	891 649		426 954

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 086	1 086
TOTAL			1 086	1 086
Autres participations		157 420	1 159 597	1 159 597
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL		157 420	1 160 097	1 160 097
TOTAL GENERAL		157 420	1 161 183	1 161 183

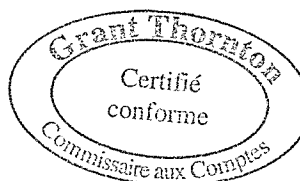
Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 086			1 086
TOTAL	1 086			1 086
TOTAL GENERAL	1 086			1 086

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	952 775	952 775	
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	32 220	32 220	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 617	1 617	
Débiteurs divers	150 030	150 030	
Charges constatées d'avance	3 106	3 106	
TOTAL	1 140 249	1 140 249	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15	15		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 634	3 634		
Personnel et comptes rattachés	1 120	1 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 363	13 363		
Impôts sur les bénéfices	1 701	1 701		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 898	6 898		
Autres impôts taxes et assimilés	8 101	8 101		
Groupe et associés	1 000	1 000		
TOTAL	35 832	35 832		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

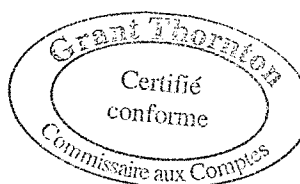
Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	824800.0000	9 240			9 240

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 529
Dettes fiscales et sociales	4 662
Total	8 206

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 106
Total	3 106



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres titres immobilisés	1 157 597		
Emprunts et dettes financières diverses	1 000		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		209 025
Dont entreprises liées		209 025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3022 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

